Rapport annuel
2013

Commission communale
Pour l'accessibilité des personnes handicapées

Préambule

La loi du 11 février 2005 pour « l'Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» associe les personnes handicapées à la vie dans la cité grâce à une commission d'accessibilité dont les attributions ont été fixées à l'article 46.

A – Rappel de la loi du 11 février 2005

L'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales, introduit par la loi du 11 février 2005, dispose que :

« Dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le rapport présenté au conseil municipal est transmis au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil général, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Le maire préside la commission et arrête la liste de ses membres.

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ».

B – Composition de la Commission

Associations représentées :
- La Fédération nationale des accidentés du travail et handicapés de Vendée (M. CHAUVIERE)
- L'association des paralysés de France (M. TOUPET)
- L'association Access Vie (M. BOSSARD)
- Le Conseil des Sages (M. FRAUDEAU, suppléant M. MILCENDEAU)

A la suite de la démission de M. COUTOUIS fin 2009, la Fédération des Malades et Handicapés n'a pas désigné un autre représentant.

Les élus du Conseil municipal ont été désignés par délibération en date du 21 mars 2008. Il s'agit de M. Le Maire, M. STEPHANO, Mme LEROUX, M. FONDRAT, M. AGNEL, Mme DAUGAN, Mme FRADET et Mme CHRISTINE.

Le secrétariat est assuré par la Direction Générale de l'Administration et des Ressources en collaboration avec les services techniques, aménagement et urbanisme.

C – Méthodologie

Le Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces publics a été adopté lors de la séance du Conseil municipal du 23 septembre 2011. Un programme prévisionnel a été arrêté sur plusieurs années.

1ère partie

LA VOIRIE
ET
LES ESPACES PUBLICS

I - LA VOIRIE

Les travaux d'accessibilité sont réalisés par référence au calendrier prévisionnel du PAVE. Le Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces publics est en ligne sur le site internet de la Ville.

A - Travaux réalisés dans le cadre du PAVE

- **Traversées piétonnes à créer ou mettre aux normes : 34**

- Route de Soullans
- Avenue de la Pège
- Rue des Muguets
- Rue de la Gélinette
- Rue du Prieuré
- Rue G. Clémenceau
- Rue du Bardonneau

- **Cheminements : élargissement et devers**

- Rue de Estivants
- Rue des Tressanges
- Esplanade de la Mer

- **Place PMR à créer ou mettre aux normes**

- Place de l'Eglise
- Rue Bardonneau
- Ru Restaurant scolaire
- Parking des Tennis
- Base des vallées
- Boulodrome
- 3 Gaston, Pateau/ Rue des Estivants
- 2 Parking des Becs
- Poste des Marines
- Rue du Bon puits*
- Promenade J Yole*
- F. Mitterrand*

* Création

- **Marquages contrastés :**

- 129 poteaux en azobé, peint en blanc sur 10 cm de haut, Av de la Corniche.
- 41 poteaux en azobé, peint en blanc sur 10 cm de haut, Av de la Forêt.
- 20 poteaux, bandes blanches sur poteaux inox dans Sion.

B - Travaux prévus mais non réalisés

- **Traversées Pineaux/Aulne :** Dans la perspective du plan d'aménagements et de circulation du secteur des Jardins prenant en compte l'équipement thalassothérapie.

- **Rues des Tressanges/Cave bandes guidage :** dans l'attente d'un éclaircissement de la réglementation sur les traversées piétonnes.

- **Création traversée passage à niveau rue G. Clémenceau :** après analyse, inopportune absence de cheminement. Plan de déplacement à travailler avec l'aménagement du centre bourg.

- **Promenade de la Mer** : Eu égard aux coûts – modification de la pente, analyse sur une alternative technique.

- **Esplanade de la Mer** (Les Demoiselles) : Un diagnostic a été établi sur place avec certain membres de la Commission. En octobre dernier. Les travaux seront réalisés avant la saison estivale 2014 (une place PMR à modifier ; 3 rampes pour accessibilité aux petites plateformes aménagées).

C - Travaux non prévus sur la période mais réalisés

- **Centre Bourg :** - Dévers Paludiers
  - Rue de la Gélinette : 4 traversées en cours, pour un jeune en fauteuil
  - Rue du Bon Puits : 1 place PMR, près du Kiné. + 2 grilles PMR

- **Sion :** - Dévers J Yole
  - Base Nautique de Sion : Travaux en cours : 6 grilles PMR , abaissement de bordure, cheminement en béton désactivé. Près du WC PMR
  - Promenade Jean Yole : 1 place PMR en plus près de la Maison pour Tous

- **Terre Fort :** - Dévers Bardonneau
  - Dévers Atlantique, Cave

- **Demoiselles :** - Dévers Esplanade de la Mer

Le total de stationnements réservés pour les personnes à mobilité réduite est actuellement de 90 sur la commune. Ils sont désormais géolocalisés sur le site internet de la Ville.

II - LES ESPACES PUBLICS

A – Les aménagements ponctuels

- **Cour de Baisse :** aménagement de tables de pique nique dont une table accessible aux personnes à mobilité réduite

- **Esplanade de la Mer (Les Demoiselles – tranche 3) :** 17 traversées piétonnes et 7 places PMR.

- **Aire de jeux intergénérationnelle en forêt :** un module adapté personne à mobilité réduite

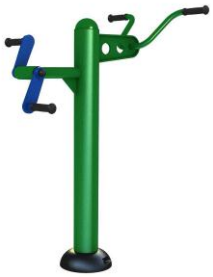

- **Voie verte de la Parée Préneau :** 8 traversées

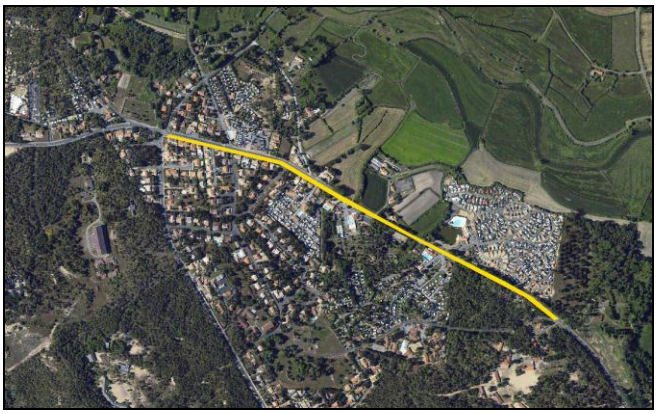

Promenade Jean Yole (Sion) : 1 place PMR – accessibilité possible mais non conforme en raison de la pente naturelle

- **Rue du Bon puits (centre bourg) :** 1 place PMR et 3 traversées piétonnes

- **Rue des Paludiers / chemin petite croix (centre bourg) :** 3 traversées

- **Aire de jeux du Terre Fort :** accessibilité des cheminements

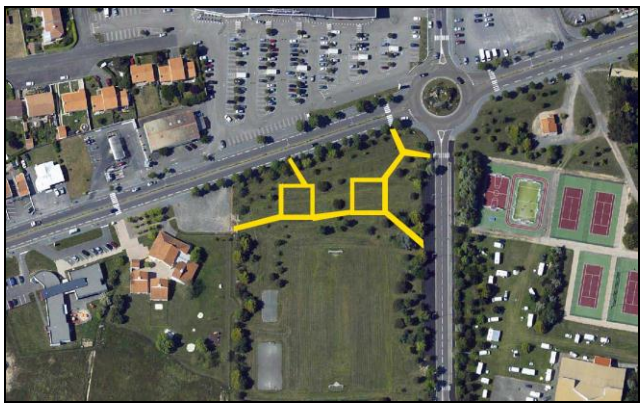

Egalement :

- 3 bancs dans le nouveau cimetière
- 2 bancs autour du cheminement Base des vallées
- 2 bancs supplémentaires jardins des Dunes (Sion)

B – Bilan de l'accessibilité par chaine de déplacement

Cheminements aux normes déjà réalisés	
Travaux neufs réalisés cette année 2013	

1 – La Corniche

* Accessible. La pente naturelle ne permet néanmoins pas un respect strict de la norme sur certaines portions.

2 – Sion

3 – Le Terre fort

4 – Le Centre Bourg – périmètre élargi

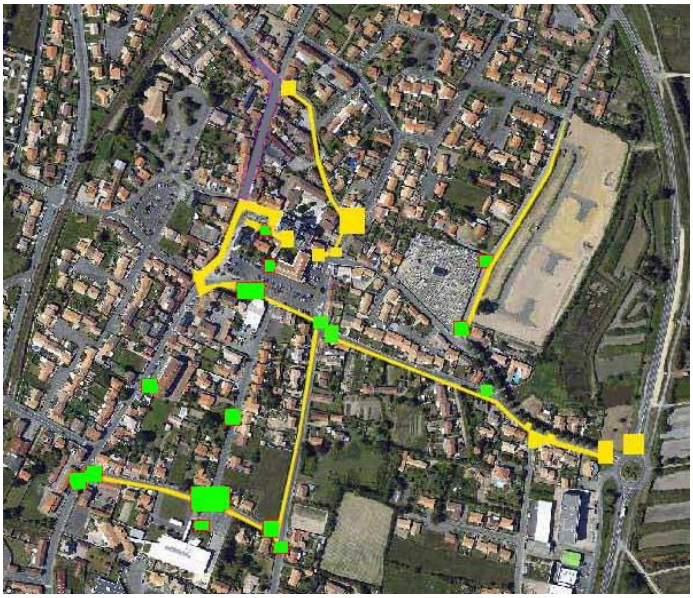

5 – Les Demoiselles

6 – Les Mouettes

7 – Le Pissot

Environ 90% des actions du PAVE prévues entre 2011 et 2013 ont été réalisées, étant précisé que des actions non planifiées sur cette période ont été effectuées. Le montant des travaux réalisés (hors aménagements neufs), en 2013, s'élève à 123 702 €.

2ème PARTIE

LE CADRE BÂTI

I - LES BATIMENTS COMMUNAUX OUVERTS AU PUBLIC

A - Travaux sur les établissements recevant du public de 1ère à 4ème catégorie

1°) Planification des travaux

Le maître d'œuvre a été désigné au premier trimestre 2013. Les travaux ont été identifiés et sont planifiés pour 2014.

Locaux	Description sommaire	Coûts estimés
Stade du Bouteillon	Abords, aménagements extérieurs, démolition/déposes, cloisonnement	16 500 €
Stade de la Forêt	Abords, aménagements extérieurs, démolition/déposes, cloisonnement, cabine sanitaire	31 300€
Restaurant Victor Hugo	Abords, aménagements extérieurs, démolition/déposes, cloisonnement, sanitaires	21 490 €
Bourrine du Bois Juquaud	Abords, aménagements extérieurs, démolition/déposes, cloisonnement, sanitaires	15 660 €
Salle de la Baritaudière	Abords, aménagements extérieurs, démolition/déposes, cloisonnement/cabines sanitaires	70 219 €

Montant total : 155 169 € HT

186 202 € TTC

La Salle de sports et les bâtiments de la Parée verte affectés aux associations font l'objet de travaux de réaménagement globaux qui seront achevés en 2014.

Dans l'attente d'éclaircissements définitifs de la part des services de l'Etat, il a été décidé de surseoir à la mise aux normes de l'ensemble des vestiaires, douches et sanitaires, stade du Bouteillon et stade de la Forêt.

2°) Travaux réalisés en 2013

Eglise : A la suite de gros travaux sur le bâtiment, l'église a bénéficié d'une mise en accessibilité : Mise en place boucle magnétique pour sourds et malentendants (1219 €HT) et d'une porte conforme pour PMR (6936.90 €HT)

B - Diagnostics et travaux des Etablissements recevant du public de 5ème catégorie

1°) Diagnostics

Le diagnostic des ERP a été réalisé sur 55 sites. Les travaux qui en résultent sont classés en trois tableaux en fonction de leur caractère prioritaire. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé selon les priorités suivantes :

Priorité	Bâtiments	Motifs
1	Hôtel de ville	**Priorité aux ERP en fonction utilité, importance des travaux** Mairie, La poste, sanitaires, une école, équipements sportifs. **Début des travaux second semestre 2014.**
	Mairie annexe Demoiselles	
	Bureau de poste rue des Estivants	
	Bureau de poste les Marines	
	Bureau de poste place de la Poste	
	Salle des Minées	
	Ecole primaire Henry Simon	
	Ecole maternelle Henry Simon	
	Base nautique des Vallées	
	Dojo	
	Boulodrome	
	Tennis club house	
	Tennis couverts	
	Sanitaires Poste MNS Becs	
	Sanitaires promenade J. Yole	
	Sanitaires Office du Tourisme	
	Sanitaires Bois Juquaud	
	Sanitaires place Mitterrand	
	Sanitaires Poste MNS Sion	
	Ecole de musique	
	Restos du cœur	
2	Parée Verte bâtiment A	Destiné au couchage des MNS l'été et logements d'urgence. Actuellement, d'autres logements peuvent être mobilisés si nécessaire.
	Parée Verte bâtiment BC	
	Parée Verte bâtiment D	
	Mairie annexe centre ville	Accessible, il manque 1 cm pour respecter la norme
	Salle de formation	réaffectation possible si nécessaire
	Locaux associatifs	Associatif – réaffectation possible si nécessaire
	Ferme des Vallées	Association VTT - Equipement difficilement utilisable par PMR
	Presbytère	En attente de précision sur l'affectation des différents espaces
	Bâtiment la Salorge	Accessibilité du cheminement non conforme (pente et nature du sol)
	Sanitaires Bussoleries	
	Poste MNS Mouettes	Accessibilité
	Poste MNS Pège	
3	Ecole primaire de Sion	Affectation à l'école H. Simon en priorité. Mise aux normes à l'occasion de travaux
	Restaurant Sion	
	Ecole maternelle de Sion	
	Ecole de la Fradinière	
	Restaurant Fradinière	
	Local Léz'art Ménestrels	Associatif – réaffectation possible si nécessaire
Non prévu	Ville Lecture	Associatif - réaffectation possible si nécessaire
	GAPP	Soutien scolaire - réaffectation possible si nécessaire
	Maison pour Tous	En attente de détermination de son réaménagement
	Cour de Baisse	En attente de la définition d'un projet global d'aménagement
	Chapelle cimetière	Accessibilité du cheminement non conforme (pente et nature du sol). bâtiment en historique
	Sanitaires cale A Sanitaires cale B	Mise aux normes de la cale D permettant également une accessibilité plage
	Piscine des Becs	Réaffectation possible vers la piscine communautaire

2°) Travaux réalisés en 2013

- **Salle des Marines :** sanitaire public
- **Base nautique de Sion :** vestiaire, douche et sanitaire accessible aux PMR.
- **Acquisition d'un mobil home installé dans un camping municipal** par la SEM St Hilaire Développement accessibilité aux personnes porteurs d'un handicap

II - L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES HANDICAPEES

A - Logements locatifs gérés par les bailleurs sociaux de la Ville, accessibles aux personnes à mobilité réduite

1°) Vendée Habitat

Conformément aux préconisations du guide de recensement des logements accessibles, Vendée Habitat distingue deux catégories de logements : logement accessibles (=adaptables : dont au moins une pièce de vie, un espace toilette et des WC sont accessibles à une personne en fauteuil roulant) et logements adaptés (conformes à la loi du 11 février 2005).

Résidence	Individuel / Collectif	Type de logement	Surface habitable	Date de mise en service
RESIDENCE LA GELINETTE	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
	Individuel	T3	73,17	14/09/2012
RESIDENCE LA ROUSSELETIERE	Individuel	T3	66,66	01/03/2003
	Individuel	T3	66,66	01/03/2003
	Individuel	T3	66,66	01/03/2003
RESIDENCE L'AVOCETTE	Individuel	T4	80,08	16/01/2004
RESIDENCE LE CELLIER	Individuel	T3	70,00	01/01/1997
	Individuel	T4	87,00	01/01/1997
RESIDENCE L'EUROPE	Collectif	T2	45,38	01/08/1999
RESIDENCE L'OREE DES PINS	Individuel	T4	85,90	04/05/2012
	Individuel	T4	85,90	04/05/2012
	Individuel	T4	85,90	04/05/2012
	Individuel	T4	85,90	04/05/2012
	Individuel	T3	68,21	04/05/2012
	Individuel	T3	68,21	04/05/2012
	Individuel	T3	68,21	04/05/2012
	Individuel	T3	68,21	04/05/2012

RESIDENCE LA FRADINIERE	Individuel	T4	84,72	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T4	84,72	27/06/2013
	Individuel	T4	84,72	27/06/2013
	Individuel	T4	84,72	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T4	84,72	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T4	84,72	27/06/2013
	Individuel	T4	84,72	27/06/2013
	Individuel	T3	68,26	27/06/2013
	Individuel	T4	84,72	27/06/2013

logements répertoriés accessibles (= adaptables)

Résidence	Individuel / Collectif	Type de logement	Surface habitable	Date de mise en service
RESIDENCE DE LA CAVE	Collectif	T2	60,00	01/05/1984
	Collectif	T2	60,00	01/05/1984
	Collectif	T2	60,00	01/05/1984
	Collectif	T2	60,00	01/05/1984
	Collectif	T2	60,00	01/12/1985
	Collectif	T4	88,00	01/12/1985
RESIDENCE LE CELLIER	Individuel	T3	70,00	01/01/1997
RESIDENCE L'EUROPE	Collectif	T2	54,00	01/07/1993

Soit 51 logements accessibles à caractère social

2°) Vendée Logement

Vendée logement indique qu'aucun des 17 logements dont la structure assure la gestion ne sont strictement adaptés ni adaptables pour une accessibilité des personnes à mobilité réduite selon les normes en vigueur.

Un nouveau programme de logements accessibles est envisagé.

B - Logements neufs déclarés locatifs :

1°) Les Chiffres

LOGEMENTS LOCATIFS	
ANNEE	**NOMBRE**
2007	16
2008	10
2009	26
2010	29
2011	20
2012	42
2013	7
TOTAL	**150**

2°) Les constats de non-conformité

La procédure suivante a été arrêtée : lorsque le service urbanisme constate des non conformités dans l'Attestation de Vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées (AVAPH, le dossier est transmis au Secrétariat général qui, dans le cadre des pouvoirs de police généraux du Maire, met en demeure le contrevenant de se mettre en conformité avec la règlementation. A l'échéance de la mise en demeure, le Procureur de la République sera saisi afin qu'il mette en œuvre les procédures pénales adéquates.

En 2013, une trentaine de courriers ont été envoyés couvrant les 3 dernières années. Les mises en conformité ont été réalisées après mises en demeure à l'exception de 5 propriétaires. La dernière échéance a été fixée au 28 février 2014. Au terme de celle-ci, le Procureur de la République sera saisi pour qu'il procède au déclenchement des sanctions pénales.

Sur cette action, la Ville, relayée par l'Association des paralysées de France, a été citée en exemple par le Préfet de Vendée.

S'agissant des logements accessibles, le but à terme est de disposer d'une cartographie SIG qui permette une information précise sur l'existence et l'emplacement de ces logements.

C - L'accessibilité des commerces

La Ville a mis en place une campagne de sensibilisation à l'attention des professionnels sur l'accessibilité de leurs locaux à l'échéance du 31 décembre 2014.

Une réunion publique a été organisée le 16 octobre 2013 en présence du Maire. 350 professionnels ont été invités par courrier postal individualisé.

Ont animé les échanges M. Andriet (DDTM), Madame Iger (CCI), Mme Lidon (CMA), M. Crépeau (APF) et madame Lambard (CAPEB, dispositif Handibat), l'Association des paralysés de France. La réunion a permis de mettre en valeur les enjeux, préciser les procédures et de dépasser certaines appréhensions.

Une vingtaine de professionnels se sont déplacés. Les professionnels seront relancés, par courriel, au premier semestre 2014.